PRES. 21746b

Case
FRC
21533

RÉPONSE
DU ROI
A LA COUR
DES AIDES,

21 août 1787

THE NEWBERRY
LIBRARY

RÉPONSE
DU ROI
A LA COUR
DES AIDES.

RÉPONSE DU ROI
A
LA COUR DES AIDES.

CE n'eſt point à mes Cours de Juſtice à me demander la convocation des Etats-Généraux ; c'eſt à moi à juger ſi les circonſtances l'exigent, & j'ai jugé qu'elles ne l'exigent pas.

Vous n'auriez pas dû renouveller cette demande : j'ai plus fait pour mon Peuple que vous ne me demandez pour lui.

Je lui ai accordé les Adminiſtrations provinciales, bien plus propres à me faire connoître les vœux & les beſoins de toutes les Provinces de mon Royaume.

Je ne me refuſerai jamais à ce que les beſoins pourront exiger. J'ai tranſféré mon Parlement à Troyes : il étoit

devenu néceſſaire de l'éloigner de Paris. L'éclat donné à ſes dernieres Aſſemblées, avoit excité dans le Peuple une fermentation que ſa préſence ne pouvoit qu'entretenir & accroître.

Je jugerai de l'époque où il ſera prudent de l'y rétablir.

Mon principal objet eſt toujours de connoître la vérité.

J'ai dû déployer une pleine puiſſance pour faire enrégiſtrer mes Edits : s'ils portent avec eux des inconvéniens, mon Parlement doit ſe reprocher de s'être refuſé à me les faire connoître.

Je recevrai volontiers vos obſervations & vos ſupplications. Vous devez tout eſpérer de ma juſtice & de mon amour pour mon Peuple. Mais vous devez ſentir tout ce que comportent les circonſtances, & que je dois prendre toutes les meſures qui peuvent aſſurer la fidélité de mes engagemens.